

**Standing Committee on Government Operations and Estimates (OGGO)**

**Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO)**

**Follow-ups from the meeting held on March 8, 2023 regarding the Supplementary Estimates (C) for the fiscal year ending March 31, 2023.**

**Suivis de la rencontre du 8 mars 2023 concernant le Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.**

**Follow-up One: Number of children and families to benefit from \$170.9 million in Jordan's Principle funding in Supplementary Estimates (C).**

**Premier suivi : Nombre d'enfants et de familles qui bénéficieront d'un financement de 170,9 millions de dollars en vertu du principe de Jordan dans le Budget supplémentaire des dépenses (C).**

**Exchange:**

**Mr. Gord Johns:** Thank you, Minister, for being here. Happy International Women's Day. In the Department of Indigenous Services, they're requesting \$170.9 million for the continued implementation of Jordan's Principle. Now this funding, it cites, will be used to provide First Nations' children with access to needed health, social, education products, services and supports. Can you talk about how many First Nations children and families will benefit from this funding? Given that the Canadian Human Rights Tribunal determined victims and survivors of the federal First Nations child and family services program could have been compensated any time since 2016, when will the Government of Canada begin compensating them?

**Hon. Mona Fortier:** Thank you for that question. It's a very important question, MP Johns. I could get a more specific response to your question on the specific numbers. I know the amount will be used, of course, to advance.... Annie might have some specific numbers to share with you today.

**Ms. Annie Boudreau:** Thank you, Minister. Since July 2016, the Government of Canada has funded over 2.36 million requests for products, services and supports for First Nations' children under Jordan's Principle.

**Échange :**

**M. Gord Johns :** Madame la ministre, je vous remercie d'être ici aujourd'hui. Je vous souhaite également une bonne Journée internationale des droits des femmes. Le ministère des Services aux Autochtones demande 170,9 millions de dollars pour poursuivre la mise en oeuvre du principe de Jordan. Selon le ministère, ce financement servira à fournir aux enfants des Premières Nations l'accès aux produits, services et soutiens nécessaires dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Pouvez-vous nous dire combien d'enfants et de familles des Premières Nations profiteront de ce financement? Étant donné que le Tribunal canadien des droits de la personne a déterminé que les victimes et les survivants admissibles au Programme fédéral des services à l'enfance et à la famille des Premières nations auraient pu être indemnisés à tout moment depuis 2016, quand le gouvernement du Canada commencera-t-il à les indemniser?

**L'hon. Mona Fortier :** Je vous remercie de votre question. C'est une question très importante, monsieur Johns. Je pourrais obtenir une réponse plus précise à votre question sur les chiffres exacts. Je sais que le montant sera utilisé, bien entendu, pour avancer... Mme Boudreau a peut-être des chiffres exacts à vous communiquer aujourd'hui.

**Mme Annie Boudreau :** Je vous remercie, madame la ministre. Depuis juillet 2016, le gouvernement du Canada a financé plus de 2,36 millions de demandes de produits, de services et de soutiens pour les enfants des Premières Nations en vertu du principe de Jordan.

**Answer:**

The Government continues to work towards a renewed Final Settlement Agreement on Compensation for children removed from their families, communities and culture under First Nations Child and Family Services and children impacted by the narrow definition of Jordan's Principle previously applied by Canada.

The \$171.1 million represents a forecasted financial shortfall due to significant in-year funding pressures for 2022-23. Confirming that this \$171.1 million is the confirmed number in Supplementary Estimates (C), versus the quantum quoted by the MP. This funding is being used to ensure that all First Nations children living in Canada can access the products, services and supports they need, when they need them. Organizations that receive Jordan's Principle funding are not required to report on the number of children served, therefore an accurate figure on the number of children benefiting from Jordan's Principle is not possible. We can, however, report that from April 1 – December 31, 2022, Jordan's Principle approved 943,794 products and services, a 159% increase from the same period of the previous fiscal year.

**Réponse**

Le gouvernement poursuit le travail en vue de conclure un nouvel accord de règlement final sur l'indemnisation des enfants retirés de leur famille, de leur communauté et de leur culture dans le cadre des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et des enfants qui ont subi les contrecoups de la définition étroite du principe de Jordan appliquée précédemment par le Canada.

La somme de 171,1 millions de dollars représente un manque à gagner prévu en raison de pressions financières importantes au cours de l'exercice 2022-2023. Elle permettra de veiller à ce que tous les enfants des Premières Nations vivant au Canada puissent avoir accès aux produits, aux services et au soutien dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin. Les organisations qui reçoivent des fonds pour l'application du principe de Jordan ne sont pas tenues de rendre compte du nombre d'enfants ayant reçu des services, de sorte qu'il n'est pas possible de déterminer le nombre exact de bénéficiaires. Nous pouvons toutefois préciser qu'entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2022, 943 794 produits et services ont été approuvés dans le cadre du principe de Jordan, ce qui représente une augmentation de 159 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

**Follow-up Two: Legal fees associated with human rights tribunal decision.**

**Deuxième suivi : Frais juridiques associés à la décision du tribunal des droits de la personne.**

**Exchange:**

**Mr. Gord Johns:** In terms of the compensation.... I'm going to go to another question, actually. Given that the government is still fighting the human rights tribunal's decision, it would be interesting to see what you're paying lawyers to fight the decision. How much is the government allocating to keep fighting cases that indigenous peoples have brought against the federal government?

**Hon. Mona Fortier:** I know how important this question is, MP Johns. I would have to go to the minister responsible to understand those specific requirements. We are, of course, having an amount to support the children. Therefore, if you want me to ask the minister, I can do so.

**Mr. Gord Johns:** Okay, we'll look for that from you.

**Échange :**

**M. Gord Johns :** En ce qui concerne l'indemnisation... En fait, je vais poser une autre question. Étant donné que le gouvernement se bat toujours contre la décision du Tribunal des droits de la personne, il serait intéressant de connaître les montants que vous payez aux avocats qui contestent cette décision. Quel montant le gouvernement affecte-t-il aux efforts pour continuer à lutter contre les poursuites que les peuples autochtones ont intentées contre le gouvernement fédéral?

**L'hon. Mona Fortier :** Je sais à quel point cette question est importante, monsieur Johns. Il faudrait que je m'adresse au ministre responsable pour comprendre ces exigences précises. Bien entendu, nous avons prévu un montant pour soutenir les enfants. Par conséquent, si vous souhaitez que je pose la question au ministre, je peux le faire.

**M. Gord Johns :** D'accord. Nous attendons votre réponse avec impatience.

**Answer:**

In an effort to end litigation, the Government has been actively engaged in negotiations with the Parties since November 2021 to achieve Final Settlement Agreements on compensation and a long-term approach for First Nations Child and Family Services and Jordan's Principle. The Government's intention is not to fight Canadian Human Rights Tribunal decisions, but rather, in respecting good faith and procedural fairness, to continuously try to respond to unmet needs, close gaps and adhere to the Tribunal decisions. In conjunction with legal counsel, the Government has made significant adjustments in its approach to Jordan's Principle, including increased funding and policy reforms, in an ongoing effort to implement the Canadian Human Rights Tribunal decisions. As per the rules and procedures of these legal processes, staff resources including legal counsel from the Department of Justice are involved in responding to the needs and concerns raised by the Parties.

Canadian Human Rights Tribunal Decisions are broad and affect more than just Jordan's Principle. While ISC cannot speak to a specific amount in legal fees used to respond only to Tribunal Decisions, most of ISC's legal costs are related to legal support on a range of files and initiatives, rather than defending litigation. Of the \$10.1 million in legal fees paid by ISC in 2019-20, \$1.7 million (17%) was spent on

litigation by the Department of Justice. The majority, \$8.3 million (82%), was spent on legal services provided by the Department of Justice for support on funding agreements, as well as modifications to reserve, loans, leases permits, and certificates of possession related to land transactions. Financial information for the Government of Canada is public and can be found online at: [Indigenous Services Canada legal fees \(sac-isc.gc.ca\) \(https://sac-isc.gc.ca/eng/1547129209481/1547129230962\)](https://sac-isc.gc.ca/eng/1547129209481/1547129230962).

The Government recognizes its relationship with Indigenous Peoples, and the significant, ongoing obligations associated with this relationship. We are committed to following through on The Attorney General of Canada's Directive on Civil Litigation Involving Indigenous Peoples to advance an approach to litigation that promotes collaborative resolution consistent with reconciliation and reduces the use of adversarial court proceedings.

### **Réponse**

Dans un effort pour mettre fin aux litiges, le gouvernement participe activement aux négociations avec les parties depuis novembre 2021 en vue de conclure des accords de règlement final sur l'indemnisation et d'adopter une approche à long terme pour les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le principe de Jordan. L'intention du gouvernement n'est pas de contester les décisions du Tribunal canadien des droits de la personne, mais plutôt d'essayer de répondre aux besoins non comblés, d'éliminer les écarts et de respecter les décisions du Tribunal, tout en faisant preuve de bonne foi et en respectant l'équité en matière de procédure. En collaboration avec le conseiller juridique, le gouvernement a apporté d'importants ajustements à son approche à l'égard de l'application du principe de Jordan, y compris une augmentation du financement et des réformes des politiques, dans le cadre d'un effort continu de mise en œuvre des décisions du Tribunal canadien des droits de la personne. Conformément aux règles et aux procédures entourant ces processus judiciaires, le personnel du ministère de la Justice, y compris les conseillers juridiques, collabore en vue de répondre aux besoins et aux préoccupations soulevés par les parties.

Les décisions du Tribunal canadien des droits de la personne ont une vaste portée et vont au-delà du principe de Jordan. Bien que SAC ne puisse pas établir un montant précis de frais juridiques ayant servi à répondre uniquement aux décisions du Tribunal, on sait que la plupart des frais juridiques de SAC sont liés à l'apport d'un soutien juridique dans une vaste gamme de dossiers et d'initiatives, plutôt qu'à la contestation de litiges. Sur les 10,1 millions de dollars de frais juridiques payés par SAC en 2019-2020, 1,7 million de dollars (17 %) ont été utilisés par le ministère de la Justice pour des litiges. La majorité de cette somme, à savoir 8,3 millions de dollars (82 %), a été dépensée pour des services juridiques fournis par le ministère de la Justice pour appuyer la conclusion d'ententes de financement, de même que pour apporter des modifications aux réserves, aux prêts, aux permis de location et aux certificats de possession en lien avec des transactions foncières. L'information financière du gouvernement du Canada est publique et peut être trouvée en ligne à l'adresse : [Frais juridiques à Services aux Autochtones Canada \(sac-isc.gc.ca\) \(https://sac-isc.gc.ca/fra/1547129209481/1547129230962\)](https://sac-isc.gc.ca/fra/1547129209481/1547129230962).

Le gouvernement reconnaît l'importance de ses relations avec les peuples autochtones et les obligations importantes et permanentes qui y sont associées. Nous nous engageons à suivre la Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones afin de promouvoir une approche à l'égard des litiges qui favorise leur résolution en collaboration de manière à respecter la réconciliation et réduit le recours à des procédures judiciaires conflictuelles.

### **Follow-up Three: Jordan's Principle Strategic Plan**

#### **Troisième suivi : Plan stratégique fondé sur le principe de Jordan**

##### **Exchange:**

**Mr. Gord Johns:** In terms of the agreement in principle right now that's in place that sets the framework for ending the federal government's discrimination in child and family services and Jordan's Principle over five years, what is your government doing to ensure the discrimination doesn't recur in year six and beyond?

**Hon. Mona Fortier:** Again, as you know, we are working very hard, and with every parliamentarian also, to make sure that we don't have any more discrimination. We have a lot of work to do of course, but specifically to your question, I would address it to the minister responsible to share the strategic plan that they're moving forward, and I think that we know that we are investing, and we are bringing forward those—

**Mr. Gord Johns:** I hope I'm not going to get that in the next question because you are the one who supplies money to these departments—

**Hon. Mona Fortier:** I understand but the minister responsible is the one developing the strategy.

##### **Échange :**

**M. Gord Johns :** En ce qui concerne l'entente de principe qui établit actuellement le cadre pour mettre fin à la discrimination du gouvernement fédéral dans les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le principe de Jordan, que fait votre gouvernement pour s'assurer que la discrimination ne recommencera pas dès la sixième année et au cours des années subséquentes?

**L'hon. Mona Fortier :** Encore une fois, comme vous le savez, nous travaillons très fort, et ce, avec tous les parlementaires, pour nous assurer d'éliminer toute discrimination. Nous avons certainement beaucoup de travail à faire, mais pour répondre à votre question, il faudrait demander au ministre responsable de nous faire part du plan stratégique qui est mis en oeuvre à cet égard. Je pense que nous savons que nous investissons et que nous présentons ces...

**M. Gord Johns :** J'espère que je n'obtiendrai pas encore cette réponse à ma prochaine question, car c'est vous qui fournissez les fonds à ces ministères, et...

**L'hon. Mona Fortier :** Je comprends, mais c'est le ministre responsable qui élabore cette stratégie. Quant à moi, je m'occupe de l'affectation des ressources.

##### **Answer:**

The Government is committed to the ongoing implementation of Jordan's Principle in accordance with relevant orders of the Canadian Human Rights Tribunal, while recognizing that the approach will evolve over time as improvements and further long-term reforms are developed.

Under Jordan's Principle we are ensuring that First Nations children can access the products, services and supports they need, when they need them, while we work with First Nations partners, provinces

and territories to develop long-term approaches to help better address the unique needs of First Nations children.

Since 2016, a total of \$3.5 billion has been committed to Jordan's Principle resulting in 2.36 million approved requests for products, services and supports to meet the needs of First Nation's children.

Budget 2022 is investing \$4 billion over six years, starting in 2021-22, to ensure First Nations children continue to receive the support they need through Jordan's Principle.

### **Réponse**

Le gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du principe de Jordan conformément aux ordonnances pertinentes du Tribunal canadien des droits de la personne. Il reconnaît que l'approche utilisée à cet égard évoluera au fil du temps, à mesure que des améliorations et d'autres réformes à long terme seront apportées.

Dans le cadre de l'application du principe de Jordan, nous nous assurons que les enfants des Premières Nations ont accès aux produits, aux services et au soutien dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin, et nous collaborons avec nos partenaires des Premières Nations, les provinces et les territoires pour concevoir des approches à long terme permettant de mieux répondre aux besoins uniques des enfants des Premières Nations.

Depuis 2016, 3,5 milliards de dollars ont été engagés pour l'application du principe de Jordan, ce qui a permis d'approuver des demandes pour des produits, des services et du soutien d'une valeur de 2,36 millions pour répondre aux besoins des enfants des Premières Nations.

Le budget de 2022 comportait un investissement de 4 milliards de dollars sur six ans, à partir de 2021-2022, pour que les enfants des Premières Nations continuent de recevoir le soutien dont ils ont besoin dans le cadre du principe de Jordan.